

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS734

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 16

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« 6° (*nouveau*) D'un collège de représentants d'associations de personnes en situation de handicap, de personnes précaires et de chômeurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les demandeurs d'emploi, les personnes précaires et les personnes en situation de handicap sont particulièrement concernés par les enjeux liés à la formation professionnelle.

Pour l'instant, l'accès à la formation de ces catégories n'est pas satisfaisante.

Il convient d'inclure dans France Compétences leurs représentants, afin que les spécificités de ce public soient mieux prises en compte dans l'évaluation de la formation professionnelle.